

Municipales 2026

Charte vélo

Catégorie Commune de banlieue

Demandes prioritaires



Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune

Repenser le plan de circulation pour favoriser les trajets à vélo : utiliser les routes secondaires, voies résidentielles et chemins existants pour créer des itinéraires continus, sûrs et agréables. Réduire le transit motorisé, généraliser le 30km/h et faire du 50 km/h l'exception.

Premier pas

Sécuriser un point rouge identifié dans le Baromètre vélo et/ou réutiliser une voie peu circulée pour en faire un itinéraire vélo du quotidien.

Option ambitieuse

Refonte complète du plan de circulation en réutilisant les voiries secondaires/peu circulées, 30 km/h généralisé (50 km l'exception) et hiérarchisation des voiries.



Déployer des rues scolaires devant écoles et collèges

Créer ou finaliser des itinéraires cyclables reliant la commune au centre-ville ou aux pôles d'emploi. Permet de connecter la banlieue à la dynamique vélo métropolitaine et à un Réseau Express Vélo potentiel.

Premier pas

Sécuriser un tronçon clé en bordure de commune et identifié comme un axe prioritaire du Baromètre vélo.

Option ambitieuse

Créer une liaison cyclable sécurisée jusqu'à la gare/REV.



Relier la commune à l'agglomération

Créer ou finaliser des itinéraires cyclables reliant la commune au centre-ville ou aux pôles d'emploi. Permet de connecter la banlieue à la dynamique vélo métropolitaine et à un Réseau Express Vélo potentiel.

Premier pas

Sécuriser un tronçon clé en bordure de commune et identifié comme un axe prioritaire du Baromètre vélo.

Option ambitieuse

Créer une liaison cyclable sécurisée jusqu'à la gare/REV.



Installer du stationnement vélo aux lieux stratégiques

Garantir la présence de stationnements vélo abrités et clos aux lieux du quotidiens* et notamment aux abords des pôles d'intermodalité pour favoriser l'intermodalité (vélo + bus, TER/RER, tram) et réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Le type de stationnement dépend du lieu d'usage

- *abris fermés et sécurisés* : gares, pôles d'intermodalité, zones résidentielles.
- *arceaux et stationnement en accès libre* : centre-ville, services et équipements publics.

*Lieux du quotidien : zones résidentielles, habitat collectif, sites et espaces publics, gares et pôles d'intermodalité, établissements recevant du public, zones d'activité

Premier pas

- 20 arceaux à déployer dans les lieux identifiés dans le Baromètre vélo.
- Déployer un abri vélo sécurisé identifié dans le Baromètre vélo.

Option ambitieuse

- Abris sécurisés à chaque arrêt structurant, aux abords des écoles, des zones d'activité, zones commerciales et zones résidentielles.
- Ajouter des places dédiées aux vélos à grand gabarit (vélos cargos, biporteurs, vélos adaptés, etc).
- Communiquer sur la création de ces stationnements auprès des habitant·es.



Mettre en place le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour les élèves de CM1/CM2

Permettre à tous les enfants d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité grâce à la généralisation du SRAV. Renforce l'autonomie et la sécurité dès le plus jeune âge.

Premier pas

Lancement d'un cycle avec une association locale/acteur du territoire.

Option ambitieuse

- 100 % des écoles formées.
- Organiser avec les acteurs locaux (association vélo notamment) des événements autour du vélo à l'école (ateliers de sensibilisation, balades ou voyages à vélo, remise de l'attestation SRAV par un·e élu·e, etc.).



Porter le vélo dans les instances supra communales

Demander un plan de circulation intercommunal ou départemental, schéma cyclable, services vélo.

Premier pas

Saisir l'EPCI pour inscrire les liaisons cyclables au budget.

Option ambitieuse

Intégration de 2 grands projets vélo intercommunaux.



Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers et usagères

Replacer les besoins des habitant·es au cœur des décisions : créer une commission de concertation (ou comité vélo) réunissant : élu·es, services techniques, associations d'usager·ères et autres acteurs concernés (parents d'élèves, commerçant·es, etc.).

Premier pas

Mettre en place une rencontre trimestrielle avec les associations locales et les conseils de quartier.

Option ambitieuse

- Formaliser une commission vélo avec mandat, calendrier et publication systématique des décisions.
- Associer les usager·ères en amont des travaux (balades exploratoires, ateliers cartographiques).

Recommandations locales

Recommandation #1

Réaffecter des voies communales: valoriser le réseau rural et péri-urbain au service des mobilités actives. En utilisant les voies existantes (petites routes) en aménagements pour les mobilités actives, les communes de l'agglomération peuvent espérer largement réduire les coûts et le temps de la mise en œuvre du schéma cyclable et mailler le territoire. Les initiatives de reconversion de petites routes au bénéfice des mobilités actives se multiplient sur le territoire français. Premier pas : Faire un inventaire des voies concernées en concertation avec les usagers. Option ambitieuse : Réaffecter le plus grand nombre de voies.

Recommandation #2

Avoir une approche inclusive et transversale de l'espace public. Partager de l'espace public, assurer la place des enfants en ville, promouvoir la marche ou encore être attentif à la cohabitation des piétons et des cyclistes autant d'items qui sont portés par Rue de l'avenir et le Réseau Vélo et Marche dans une « Ville apaisée et des quartiers à vivre ». Premier pas : Prendre en compte cette approche dans tous les nouveaux projets. Option ambitieuse : Modifier les zones agglomérées pour prendre en compte cette approche

Recommandation #3

Utiliser une compétence de l'agglomération pour vraiment mettre en œuvre le schéma cyclable de Lorient Agglomération. Chaque agglomération définit ses compétences optionnelles en complément des compétences obligatoires. La compétence voirie qui concède la propriété des voies communales, notamment, à l'EPCI ou la compétence «voies d'intérêt communautaire » semblent être l'une ou l'autre des solutions qui s'offrent aux futurs élus. Premier pas : Réaliser une étude juridique et se rapprocher des autres EPCI qui ont intégré la compétence des voies d'intérêt communautaire. Option ambitieuse : Réaliser des voies ou des aménagements vélo s'appuyant sur cette compétence.



S'engage pour le vélo dans la commune de Ploemeur :

Jack Maignan